

ARRETE n° 23-244
Portant nomination du référent mobilité

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation notamment les articles R. 715-9 et suivants,
Vu la circulaire relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat en date du 13/11/20
Vu les statuts de l'établissement,
Vu le règlement intérieur de l'établissement,

ARRETE

Article unique :

Didier DUTUS, Directeur du Patrimoine, est nommé référent mobilité de l'UTT.

Le référent mobilité aura pour notamment pour mission :

- De gérer le parc automobile de l'UTT ;
- D'encourager, dans le strict respect des exigences sanitaires, l'autopartage et le covoiturage des véhicules de service, ainsi que les moyens de transport alternatifs à l'automobile ;
- De coordonner ses actions avec les référents mobilités relevant de son périmètre ministériel, avec les correspondants « services publics écoresponsables et avec le haut fonctionnaire à la sécurité routière.

Cette mission prend effet le 09 juin 2023.

Fait à Troyes, le 09 juin 2023



Par déléation
Le Directeur Général des Services
Jacques WACKEL

Le Directeur de l'UTT
Pr Christophe COLLET,

Original : Service des affaires juridiques
Copie : Intéressé

Diffusion générale : www.utt.fr